

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de MONTVILLE (Département de la Seine Maritime – Communauté de Communes Inter-Caux-vexin)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ancien Site Legrand comprenant 6 parcelles, bâties de constructions hétéroclites (espace accueil, restauration, atelier....) d'une surface d'environ 1,5 ha et non bâties d'une surface d'environ 4,4 ha, traversées par la rivière Le Cailly qui jouxtent l'Espace Communal de Loisirs et les actuels services techniques municipaux cadastré section AC n°s 206 et 207 et section AK n° 55, 361, 554 et 557 pour <u>57 987 m²</u> .
URBANISME :	Zone Uy ET Uyi (pour les parcelles à l'entrée du site) : Le secteur Uy comprend des terrains urbanisés à vocation principale d'activité et destinés aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Le secteur Uyi correspond à un secteur inondable. La voie dite Sente Lepicard est en secteur inondable également (zone Ubi)
PROJET :	Suite à une étude d'urbanisme pré-opérationnelle, un schéma d'aménagement axé sur des services d'intérêt collectif a été approuvé. La Société LEGRAND envisage de faire don à la commune de l'intégralité du site dans le cadre du mécénat d'entreprise, dispositif approuvé par la Direction Générale des Finances Publiques. Afin de satisfaire les conditions d'application du dispositif mécénat, les axes principaux du projet s'orientent vers l'accueil des ateliers municipaux, d'une caserne de sapeurs-pompiers et l'extension de la base de loisirs existantes. Au terme d'un délai de 5 ans, un potentiel projet de logements est envisagé sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	12 mars 2020 – Avis favorable <u>Densité</u> : 20 logements/ha + 20% LLS
PROPRIÉTAIRE :	La Commune suite au don de la Société LEGRAND
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Acquisition d'un montant inférieur au seuil de consultation des Domaines.</i>
IMPUTATION :	Compte n° 920 030 – MONTVILLE "Site Legrand" Enveloppe projet : 30 000 €

ROUEN le 16/06/2020

*L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"*


Dominique LEPELLET

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,
La Directrice Générale Adjointe de
L'Établissement public foncier de Normandie


Genevieve HOTEL

DAFDD

17 JUIN 2020